

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / commande publique / marché public

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pouvant être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 30/09/2022, dans les DNA le 06/10/2022, et la consultation publiée sur le Profil Acheteur ouvert sur le site <https://www.alsacemarchespublics.eu> le 30/09/2022, pour un marché public de travaux relatif à la « Création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains ». Le présent marché comporte 12 lots.

- Lot n°1 : démolition
- Lot n°2 : gros œuvre - VRD
- Lot n°3 : menuiseries extérieures alu - serrurerie
- Lot n°4 : menuiseries extérieures PVC – protection solaire
- Lot n°5 : plâtrerie – cloisons – doublage – faux-plafonds
- Lot n°6 : menuiseries intérieures bois - mobilier
- Lot n°7 : carrelage – faïence
- Lot n°8 : revêtements de sols souples
- Lot n°9 : parquet
- Lot n°10 : peinture intérieure et extérieure – nettoyage de finition
- Lot n°11 : plomberie – sanitaire – climatisation – chauffage – ventilation
- Lot n°12 : électricité – courants faibles et forts

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, deux (2) prestataires ont remis une offre pour le lot n°1 « démolition »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, un (1) prestataire a remis une offre pour le lot n°2 « gros œuvre – VRD »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, zéro (0) prestataire a remis une offre pour le lot n°3 « menuiseries extérieures alu – serrurerie »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, un (1) prestataire a remis une offre pour le lot n°4 « menuiseries extérieures PVC – protection solaire »,

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 9 janvier 2023
 Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
 le 9 janvier 2023

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, quatre (4) prestataires ont remis une offre pour le lot n°5 « plâtrerie – cloisons – doublage – faux-plafonds »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, quatre (4) prestataires ont remis une offre pour le lot n°6 « menuiseries intérieures bois – mobilier »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, trois (3) prestataires ont remis une offre pour le lot n°7 « carrelage – faïence »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, deux (2) prestataires ont remis une offre pour le lot n°8 « revêtements de sols souples »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, deux (2) prestataires ont remis une offre pour le lot n°9 « parquet »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, quatre (4) prestataires ont remis une offre pour le lot n°10 « peinture intérieure et extérieure – nettoyage de finition »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, trois (3) prestataires ont remis une offre pour le lot n°11 « plomberie – sanitaire – climatisation – chauffage – ventilation »,

Considérant qu'à la date limite de remise des offres fixée au 27 octobre 2022 12h00, quatre (4) prestataires ont remis une offre pour le lot n°12 « électricité – courants faibles et forts »,

Société	Montant de l'offre H.T.
LOT N°1	
GCM DEMOLITION	41 198 €
ALSACE BETON STRUCTURE	69 099,47 €
LOT N°2	
SOTRAVEST	53 802,42 €
LOT N°3	
Infructueux	/
LOT N°4	
NORBA ALSACE	129 045,00 €
LOT N°5	
EURL GASHI	91 819 €
PLATRERIE RUCH	111 320 €
SEPPIC	120 757,45 €
SOCIETE ALSACIENNE RENOVATION	145 418 €
LOT N°6	
AGENCEMENT MENUISERIE BECK	181 843,00 €
STUTZMANN AGENCEMENT	195 498,60 €
KOEHREN MENUISERIE	212 666,50 €
MENUISERIE HUNSINGER	303 862,00 €
LOT N°7	
MULTISERVICES	34 902,65 €
DIPOL	36 640,40 €
SCE CARRELAGE	38 361,00 €

LOT N°8	
SVMJ – STRASOL	3 182,60 €
JUNGER	5 742,00 €
LOT N°9	
SVMJ – STRASOL	36 687,80 €
ENTREPRISE DE PARQUETS SINGER	53 763,60 €
LOT N°10	
LS2A	34 510,00 €
KRATZEISEN PEINTURE	40 704,60 €
DECOPEINT	43 971,00 €
LB COLORS	50 213,20 €
LOT N°11	
CLIMATEST	201 458,72 €
ETABLISSEMENTS HOULLE	240 100,00 €
SANICHAUF	229 805,88 €
LOT N°12	
K3E	162 125,73
KOESSLER	117 035,50
ELECTRICITE WACKERMANN	137 856,00 €
ELECTRICITE VINCENTZ NORD ALSACE	138 491,45

L'entreprise ALSACE BETON STRUCTURE n'a pas intégré, à la date limite de dépôt des offres, au sein de son offre un élément essentiel demandé au sein des documents de la consultation :

- Mémoire technique.

Dans la mesure où cet élément présente une véritable utilité pour l'appréciation de son offre, cette dernière est jugée irrégulière.

Considérant que le lot n°3 « menuiseries extérieures alu – serrurerie » est infructueux,

Considérant que le pouvoir adjudicateur a effectué une procédure de négociation conformément aux dispositions du marché,

Société	Montant de l'offre H.T. post négociation
LOT N°1	
GCM DEMOLITION	41 198,00 €
LOT N°2	
SOTRAVEST	53 802,42 €
LOT N°3	
Infructueux	/
LOT N°4	
NORBA ALSACE	138 000,00 €
LOT N°5	
PLATRERIE RUCH	111 320 €
LOT N°6	
BECK	176 387,71 €
LOT N°7	
SCE CARRELAGE	34 148,96 €
LOT N°8	

SVMJ – STRASOL	3 182,60 €
LOT N°9	
SVMJ – STRASOL	41 972,68 €
LOT N°10	
KRATZEISEN PEINTURE	40 704,60 €
LOT N°11	
CLIMATEST	201 458,72 €
LOT N°12	
ELECTRICITE VINCENTZ NORD ALSACE	140 209,70

Vu l'analyse des offres,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°1 « démolition » est celle de l'entreprise **GCM DEMOLITION**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°2 « gros œuvre – VRD » est celle de l'entreprise **SOTRAVEST**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°4 « menuiseries extérieures PVC – protection solaire » est celle de l'entreprise **NORBA ALSACE**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°5 « plâtrerie – cloisons – doublage – faux-plafonds » est celle de l'entreprise **PLATRERIE RUCH**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°6 « menuiseries intérieures bois – mobilier » est celle de l'entreprise **AGENCEMENT MENUISERIE BECK**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°7 « carrelage – faïence » est celle de l'entreprise **SCE CARRELAGE**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°8 « revêtements de sols souples » est celle de l'entreprise **SVMJ – STRASOL**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°9 « parquet » est celle de l'entreprise **SVMJ – STRASOL**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°10 « peinture intérieure et extérieure – nettoyage de finition » est celle de l'entreprise **KRATZEISEN PEINTURE**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°11 « plomberie – sanitaire – climatisation – chauffage – ventilation » est celle de l'entreprise **CLIMATEST**,

Considérant que l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement au regard des critères indiqués au sein du règlement de la consultation pour le lot n°12 « électricité – courants faibles et forts » est celle de l'entreprise **ELECTRICITE VINCENTZ NORD ALSACE**,

DECIDE

De déclarer le lot n°3 « menuiseries extérieures alu – serrurerie » infructueux,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°1 « démolition », à l'entreprise **GCM DEMOLITION**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°2 « gros œuvre – VRD », à l'entreprise **SOTRAVEST**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°4 « menuiseries extérieures PVC – protection solaire », à l'entreprise **NORBA ALSACE**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°5 « plâtrerie – cloisons – doublage – faux-plafonds », à l'entreprise **PLATRIERIE RUCH**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°6 « menuiseries intérieures bois – mobilier », à l'entreprise **AGENCEMENT MENUISERIE BECK**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°7 « carrelage – faïence », à l'entreprise **SCE CARRELAGE**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°8 « revêtements de sols souples », à l'entreprise **SVMJ – STRASOL**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°9 « parquet », à l'entreprise **SVMJ – STRASOL**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°10 « peinture intérieure et extérieure – nettoyage de finition », à l'entreprise **KRATZEISEN PEINTURE**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°11 « plomberie – sanitaire – climatisation – chauffage – ventilation », à l'entreprise **CLIMATEST**,

D'attribuer le marché pour la création de la Maison du Pays de Niederbronn-les-Bains, pour le lot n°12 « électricité – courants faibles et forts », à l'entreprise **ELECTRICITE VINCENTZ NORD ALSACE**,

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 3 janvier 2023

Le Président,
Patrice HILT

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 9 janvier 2023
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 9 janvier 2023

